

PROGRAMME d'extension/réhabilitation du **centre de secours de CARMAUX**

Ce document constitue le programme d'extension/réhabilitation du centre de secours de CARMAUX.

Il est constitué de 4 parties :

- **présentation générale de la sécurité civile en France,**
- **présentation générale des sapeurs-pompiers du Tarn,**
- **historique du centre de secours de Carmaux,**
- **schéma fonctionnel du futur centre de secours.**

I/ Présentations Générale des Sapeurs Pompiers de France :

Les sapeurs-pompiers de France

En France, 85% des sapeurs-pompiers sont des volontaires et 13% sont des professionnels (sauf à Paris, dans les départements 92, 93 et 94 et à Marseille, où les pompiers sont militaires). Cette organisation qui repose sur un engagement citoyen volontaire permet un étroit maillage du territoire, indispensable pour garantir l'égalité des citoyens face aux secours.

Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un organisme public, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), financé par les collectivités locales (communes, conseil général) et administré par des élus locaux. Ils sont rattachés au Ministère de l'Intérieur à travers la Direction de la défense et de la sécurité civile (DDSC). Leur hiérarchie suit des grades qui correspondent à ceux de l'Armée de terre. >

193 605 sapeurs-pompiers volontaires

Ce sont des hommes et des femmes, citoyens ordinaires, qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, tout en tenant compte de leur vie familiale, ont choisi de conserver une disponibilité suffisante pour répondre immédiatement à toute alarme émise par le centre de secours dont ils dépendent.

Ils suivent régulièrement des formations et peuvent assurer tous les types de missions incombant aux services d'incendie et de secours. **54%** des volontaires ont **moins de 35 ans**. Ils perçoivent une indemnité sous forme de vacations horaires ainsi qu'une allocation de vétérance lorsqu'ils ont accompli au moins 20 ans de service.

33 529 sapeurs-pompiers professionnels

Fonctionnaires des collectivités territoriales, ils sont affectés principalement dans les grandes agglomérations ou dans les centres de secours fortement sollicités. De plus, ils assurent l'ossature des services départementaux d'incendie et de secours.

Le recrutement se fait par concours, organisés au niveau départemental par les SDIS pour les sapeurs 2e classe et au niveau national par la DDSC pour les lieutenants. Les candidats sont inscrits sur une liste d'aptitude nationale valable trois ans, ils doivent ensuite postuler dans les collectivités territoriales de leur choix.

Ils reçoivent une formation initiale puis une formation continue tout au long de leur carrière.

9 247 membres du Service de santé et de secours médical (SSSM)

Les sapeurs-pompiers disposent d'un important service de santé regroupant des médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires. La plupart sont des volontaires et exercent une activité principale libérale ou hospitalière, d'autres sont sapeurs-pompiers professionnels.

22 000 jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Les jeunes **de 10 ans à 18 ans** peuvent participer, chaque mercredi et/ou samedi, aux activités des 820 sections de Jeunes sapeurs-pompiers. Animées et encadrées par des moniteurs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ces sections permettent de s'initier au secourisme et à la lutte contre l'incendie, mais aussi d'acquérir discipline et civisme. On peut y pratiquer le sport, parfois la musique et participer à des manœuvres, des rassemblements et des compétitions.

14 000 Sapeurs-Pompiers au féminin

Chez les sapeurs-pompiers civils, les femmes ont leur place dans l'activité opérationnelle. Elles sont 7,6% à partager la "passion de l'urgence".

Missions et fonctionnement des sapeurs-pompiers

3 612 000 : c'est le nombre d'interventions réalisées chaque année par les sapeurs-pompiers civils, soit 9 900 interventions par jour, une intervention de sapeurs-pompiers toutes les 8,7 secondes. Le nombre d'interventions a été multiplié par 20 au cours des 30 dernières années.

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence (article 2 de la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours).

Les sapeurs-pompiers sont ainsi des techniciens du risque au premier rang de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Cette notion de protection est très vaste, elle comprend aussi bien les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et leur évacuation vers les hôpitaux que la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours, la prévention, la lutte contre les incendies, ainsi que la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

II/ Les Sapeurs Pompiers du TARN :

Aujourd'hui 1222 sapeurs pompiers assurent la protection de plus de 343 400 habitants et veillent sur 324 communes qui représentent une superficie de 5 758 km². Ils interviennent 24H/24H 7J/7J.

En 2002 le nombre d'interventions était en augmentation par rapport à 2001. Les sapeurs pompiers ont effectués pour l'année 2002, 19633 interventions, réparties comme suit :

- Secours routiers : 2627 sorties (soit 13.38% des interventions)
- Feux : 1649 sorties (soit 8.40% des interventions)
- Secours à personnes : 12608 sorties (soit 64.22% des interventions)
- Opérations diverses : 2749 sorties (soit 14.00% des interventions)

L'ensemble de ces hommes et femmes sont repartis sur 31 centres de secours et administrés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

LES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP) :

Les 216 sapeurs pompiers professionnels du département exercent dans les zones les plus urbanisées. Ils sont principalement basés sur les communes qui possèdent une densité importante ou à proximité de grands axes routiers (ALBI, CASTRES, GAILLAC, CARMAUX, LAVAUR, MAZAMET, GRAULHET, LACAUNE, LABRUGUIERE,).

Leur planning de garde est très varié mais il correspond principalement à des gardes de 48H travaillées pour 48H de repos pour le personnel logé par nécessité de service et 36H de travail pour 60H de repos pour le personnel non logé.

Les SPP doivent intervenir, de jour comme de nuit, en moins de 2 minutes

LES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (SPV) :

Les 1006 sapeurs pompiers volontaires du département (ils représentent plus de 82% de l'effectif des sapeurs pompiers du département) ont choisi, en plus de leurs activités professionnelles, de mettre leurs compétences, connaissances et leur énergie au service de la population. De jour comme de nuit ils interviennent, par appel général en journée (SIRENE) ou de manière individuelle (par téléphone ou bip) en période nocturne. Ils doivent dans tous les cas rejoindre le centre de secours par leur propre moyen et intervenir en moins de 5 min.

C'est une fois arrivés au centre qu'ils prennent connaissance du type d'intervention, se changent en conséquence et peuvent décaler.

LE S.D.I.S.

Etablissement public, le SDIS est chargé, de la prévention, de la protection, de la lutte contre les incendies, les accidents, sinistres, catastrophes, risques technologiques et naturels et secours d'urgence. La gestion financière du SDIS est assurée par le Président du Conseil d'administration.

Le SDIS comprend un Corps Départemental qui regroupe 31 centres de secours et s'articule sur un Etat Major et trois groupements (NORD, SUD ET OUEST). Ces centres sont classés en quatre catégories, en fonction de la structure de leurs effectifs (part de sapeurs-pompiers professionnels) et de leur activité opérationnelle :

- centres de secours principaux (Albi et Castres)
- centres de secours de première catégorie (Gaillac, Lavaur, Mazamet...)
- centres de secours de deuxième catégorie (Réalmont, Rabastens, Labruguière...)
- centres de secours de troisième catégorie (Labastide Rouairoux, Vaour...)

Partie administrative et logistique des sapeurs pompiers le SDIS regroupe également le CTA (Centre de Traitement d'Alerte). C'est précisément à cet endroit que sont traités tous les appels téléphoniques émanant du 18 ou 112.

III/ Le Centre de Secours de 1^{ère} catégorie de CARMAUX

PRESENTATION DU CENTRE

Le centre de secours de 1^{ère} catégorie de CARMAUX défend plus de vingt mille habitants, repartis sur 23 communes. L'effectif du centre est d'environ 60 sapeurs pompiers volontaires et 18 sapeurs pompiers professionnels. Il est dirigé par le Capitaine AVEROUS.

Ce centre, construit à la fin des années 1970, disposait initialement de 12 appartements de fonction destinés aux sapeurs-pompiers professionnels. L'accroissement de l'activité opérationnelle et de l'effectif, mais aussi le délogement progressif des sapeurs-pompiers professionnels, ont de manière concomitante permis au service d'investir 3 appartements pour les besoins du centre (JSP, bureaux, chambres de garde). Ces appartements sont dispersés au sein de la structure verticale et nuisent à la continuité géographique de l'activité administrative, mais aussi à la tranquillité des personnels logés sur le site.

Le nombre d'interventions pour l'année 2009 à été de 2000 interventions. Ce chiffre est en progression moyenne de 2 à 3% par an, il s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une urbanisation croissante de la partie nord de l'agglomération albigeoise, l'accroissement du trafic routier sur l'axe Albi-Rodez et la création de zones d'activité sur l'agglomération carmausine.

EQUIPEMENT EN MATERIEL

L'équipement du CS CARMAUX correspond à :

- 1 FPT (Fourgon Pompe Tonne)
- 1 DAFPT (Dévidoir automobile, fourgon pompe tonne)
- 1 CCF (Camion Citerne Feux de forêt)
- 1 CCFS (Camion Citerne Feux de forêt Super)
- 2 VSAB/VSAV (Véhicule de Secours (et) aux Asphyxiés (Assistance) et aux Blessés (Victimes))
- 1 VSR (Véhicule de Secours Routier)
- 1 EPS (Echelle Pivotante Semi-automatique)
- 3 VL (Véhicule de Liaison)
- 1 VLTT (Véhicule de Liaison Tout Terrain)
- 1 VTP (Véhicule de Transport de Personnel)
- 2 VTU (Véhicule Tout Usage)
- 1 Remorque PMA (Poste médical avancé)
- 1 Remorque embarcation

IV/ Schéma fonctionnel et liaisons du CS CARMAUX

L'objectif est de réhabiliter/étendre le centre de secours actuel de telle manière à ce que soit respecté le schéma fonctionnel ci-après, ainsi que la nomenclature du futur centre de secours souhaité.

Il s'agit en effet de faire évoluer le centre de secours de Carmaux de telle manière à ce qu'il soit dimensionné à la hauteur de son activité opérationnelle et administrative actuelle et futur, tout en prenant en compte les contraintes techniques et structurelles, telles que la quantité et la qualité des appartements de fonction aujourd'hui présents sur le site.

Ces documents serviront de base au dialogue entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sélectionné.